

**FRUITS CORSES BIOLOGIQUES**  
**Palette 49 - CANTENAY-EPINARD**  
**Novembre 2021 à Avril 2022**

Le contrat est passé entre la SAS ALIMERIA représentée par Renaud Dumont et le consommateur désigné ci-après :

<b>Contractant Paysan :</b> SAS ALIMERIA Renaud DUMONT BRAVONE - 20230 LINGUIZZETTA	<b>Consommateur :</b> Amap : _____ Nom : _____ Adresse : _____ _____ Tél : _____ Mob : _____ Courriel : _____
--	---

**TERMES DU CONTRAT**

- La SAS ALIMERIA s'engage :

- à cultiver dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique, certification ECOCERT.
- à fournir chaque mois une "part de la récolte" diversifiée
- à l'expédier par bateau et l'acheminer jusqu'au lieu établi par l'AMAP
- à fournir les informations nécessaires à la compréhension du partenariat.

**Durée : 5 mois** - Le contrat *fruits biologiques de Corse* donne accès à des distributions mensuelles d' *agrumes et autres fruits bio* pendant un cycle de culture, de novembre 2021 à avril 2022.

**Livraison :** En principe, départ de la palette le **premier mardi de chaque mois**, en fonction de la maturité des fruits et des aléas des transports, de novembre 2021 à avril 2022, pour une arrivée à **DSI International ZA de Bellevue à Cantenay-Epinard 5 chemin de la Chenaie le jeudi**. Livraison des cagettes sur votre AMAP le

- Le consommateur s'engage :

- à accepter de partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles ainsi qu'au transport de Corse jusqu'au lieu de distribution, en faisant acte d'engagement solidaire avec les producteurs par l'avance de trésorerie.
- à prendre connaissance des informations sur le fonctionnement de la SAS ALIMERIA et les différentes spécificités des productions.
- à venir chercher sa cagette chaque mois le jour convenu avec son AMAP. En cas d'absence, il devra trouver un tiers pour venir chercher sa cagette à sa place. La récolte étant achetée à l'avance, et la production engagée, il est impossible de rembourser le paiement d'une ou de plusieurs cagettes non retirées.
- à régler la totalité du montant de la saison par chèque et selon l'échelonnement précisé ci-après.

**Contenu indicatif de la cagette : clémentine, orange, pomelo, diversité dans la mesure du possible : avocat, citrons, kumquat.**

**Prix de la cagette : 29,60 €**

**Modalités de paiement :**

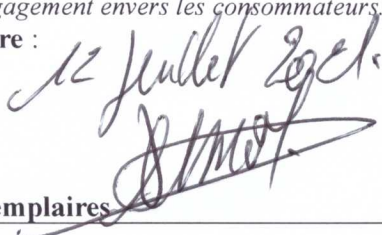
Chèques à établir **au nom de ALIMERIA**, datés du jour de l'engagement.

Merci de cocher la case choisie.

La totalité en 1 fois (novembre)	1 chèque de 148,00 €	<input type="checkbox"/>
3 règlements (novembre, janvier, mars)	2 chèques de 49,00 € + 1 chèque de 50,00 €	<input type="checkbox"/>
5 règlements (chaque mois)	5 chèques de 29,60 €	<input type="checkbox"/>

Je soussigné Renaud Dumont, déclare avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirme mon engagement envers les consommateurs.

Date et signature :

12 juillet 2021  


Tirage en 2 exemplaires

Je déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers la SAS ALIMERIA, et dans le respect des règles d'organisation de l'AMAP. Adhésion obligatoire à l'AMAP.

Date et signature du consommateur :